



Pourquoi la FSSS-CSN vous propose de poursuivre la négociation

Votre Fédération vous recommande de rejeter l'entente de principe afin de poursuivre la négociation. Pourquoi? Parce que cette entente ne permettra pas d'atteindre nos trois objectifs sur la question salariale :

- **Arrêter de nous appauvrir par rapport à la hausse du coût de la vie;**
- **Comblent le retard salarial avec les autres salariés québécois;**
- **Bénéficier de l'enrichissement collectif du Québec.**

Pour des milliers de travailleuses et travailleurs du réseau de santé et de services sociaux, cette entente ne permettra pas de sortir du cercle vicieux de l'appauvrissement. Les prévisions de la hausse du coût de la vie sont de plus de 8%, c'est donc près de 90% des membres de la FSSS-CSN qui perdront sur leur pouvoir d'achat.

La FSSS-CSN vous propose donc de poursuivre la négociation avec le gouvernement Couillard pour que l'on puisse améliorer notre pouvoir d'achat. Le gouvernement ne peut plus prétendre qu'il n'a pas les moyens d'investir dans le personnel du réseau. Il n'a pas hésité une seconde à donner des milliards à Bombardier, aux médecins et laisse toujours les banques mettre des milliards dans les paradis fiscaux.

Nous devons continuer notre bataille pour un meilleur partage de la richesse!

Depuis plusieurs années, nous nous appauvrissons en plus de subir les compressions et les incessantes réformes administratives dans le réseau. Notre mobilisation exemplaire mérite une plus grande reconnaissance du gouvernement!

Dans les prochaines semaines, la parole est à vous. Vous avez à prendre la décision dans vos assemblées à savoir si vous voulez poursuivre la négociation. Si vous rejetez l'entente de principe, nous sommes persuadés d'avoir des perspectives intéressantes pour améliorer notre sort. Nous avons plusieurs solutions à proposer au gouvernement pour convenir d'une entente satisfaisante.

Si les 110 000 membres du secteur public de la FSSS-CSN décident de relever ce défi et de poursuivre la négociation, nous sommes capables d'améliorer nos conditions de vie. Ça ne sera pas une bataille facile, mais c'est une bataille nécessaire!

Cette négociation est plus que jamais entre vos mains!

Augmentations salariales 2015-2020, incluant la relativité salariale
23 % des membres FSSS auront entre 5,35 et 6,40 %
9 % auront entre 6,41 et 7,47 %
9 % auront entre 7,48 % et 7,96 %
48 % auront 7,97 %
11 % auront 7,98 % et plus